

## PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES LICENCES PROFESSIONNELLES

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

# LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'éducation,

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Vu les statuts de l'EPE UCA ;

#### ARRETE

#### Article 1:

La composition des jurys d'examen des Licences professionnelles de l'UFR de Biologie comme suit :

Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
Parcours : Gestion Durable des Arbres en Aménagement Paysager et en Agroforesterie (GD3A)

## Membres du jury:

Jean-Louis JULIEN, Président du jury, PU Éric DESMAZEAU, Vice-président du jury, Enseignant LEGTA Louis Pasteur

#### Semestre 1:

Sophie ANDRIEU, enseignant LEGTA Louis Pasteur Catherine LENNE, MCF Nathalie LEBLANC-FOURNIER, MCF Lise MARCHAL, Professionnel

## Semestre 2:

Thierry AMEGLIO, DR INRA Nathalie LEBLANC-FOURNIER, MCF Patrick BUJON, Professionnel

# Licence professionnelle

Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation Parcours : Agriculture Biologique : Conseil et Développement (ABCD)

## Membres du jury:

Boris FUMANAL, Président du jury, MCF Alexia ARNAUD-DUPONT, Vice-président du jury, IE VetAgroSup Aurélie GOUSSET, Vice-président du jury, MCF

## Semestre 1 et 2:

Catherine BERGERAN, IE CFPPA de Rennes – Le Rheu
Vincent GAUCHARD, IE CFPPA de Rennes – Le Rheu
Laetitia GENDRY, IE CFPPA du Bas Rhin
Laïla ESSALOUH-KHADARI, IE CFPPA du Gard
Caroline SAGE, IE CFPPA du Vaucluse
Marie-Claire GAUDRIAULT, IE EPLEFPA de Brioude-Bonnefont
Nathalie TULISSI, IE- EpL Forma'Terra – La Réunion
Adeline VEDRINE, IE VetAgroSup
Solène MALPEL, IE-Inéopole Formation Midi-Pyrénées
Catherine POLCWIARTEC, IE CFPPA de St Afrique/La Cazotte
Patrick SIVARDIERE, IE-MFR d'Anneyron
Mélanie BAZIN, IE-MFR d'Anneyron
Virginie MICHEL-DELAUNAY, IE Enseignant EPL de Croix Rivail - Martinique

## Article 2:

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

0 9 NOV. 2022

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/11/2022

Le Président

BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

09 NOV. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.